



Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

8964^e séance

Mardi 15 février 2022, à 10 heures

New York

Provisoire

Présidente: M^{me} Evstigneeva (Fédération de Russie)

Membres :

Albanie	M. Spasse
Brésil	M. de Almeida Filho
Chine	M. Dai Bing
Émirats arabes unis	M ^{me} Alhefeiti
États-Unis d'Amérique	M. Hunter
France	M ^{me} Broadhurst Estival
Gabon	M ^{me} Ngyema Ndong
Ghana	M. Agyeman
Inde	M. Raguttahalli
Irlande	M ^{me} Byrne Nason
Kenya	M. Kiboino
Mexique	M. Cisneros Chávez
Norvège	M ^{me} Heimerback
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dame Barbara Woodward

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Lettre datée du 24 janvier 2022, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur le Soudan créé par la résolution 1591 (2005) (S/2022/48)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Lettre datée du 24 janvier 2022, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur le Soudan (S/2022/48)

La Présidente (*parle en russe*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2022/111, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par les États-Unis d'Amérique.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2022/48, qui contient une lettre datée du 24 janvier 2022, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur le Soudan.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Albanie, Brésil, Chine, France, Gabon, Ghana, Inde, Irlande, Kenya, Mexique, Norvège, Fédération de Russie, Émirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

La Présidente (*parle en russe*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2620 (2022).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Hunter (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis tiennent à remercier les membres du Conseil de leur collaboration constructive sur la résolution 2620 (2022), qui renouvelle le mandat du Groupe d'experts sur le Soudan. Les rapports établis par le Groupe continuent de jouer un rôle crucial s'agissant de guider les efforts du Conseil pour faire reculer le conflit et promouvoir la paix au Darfour. Nous nous félicitons que le mandat du Groupe d'experts ait été prorogé aujourd'hui pour une nouvelle période de 12 mois.

Trente années de régime militaire n'ont pas réussi à apporter la paix au Darfour. Le Soudan ne peut plus attendre pour régler cette crise politique, dont les conséquences dépassent largement la capitale. Un gouvernement de transition rétabli doit se mettre immédiatement au travail pour appliquer l'Accord de paix de Djouba et créer des mécanismes durables chargés de surveiller, de constater et de prévenir l'instabilité.

Nous continuons d'appuyer fermement le peuple soudanais et sa revendication d'une démocratie civile, qui est la seule garantie de stabilité et de prospérité. Nous estimons qu'il est essentiel que la communauté internationale déploie des efforts unifiés pour favoriser un processus politique inclusif et dirigé par les Soudanais en vue de rétablir la transition démocratique et le contrôle civil au Soudan. C'est pour cette raison que les États-Unis appuient vigoureusement les efforts du Représentant spécial, M. Perthes, et de l'équipe de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS), pour promouvoir l'objectif du Conseil, à savoir l'avènement d'un Soudan sûr et stable.

Comme le décrit le Groupe d'experts dans son dernier rapport (voir S/2022/48), les milices armées et leurs partisans continuent d'attaquer, de tuer et de piller en toute impunité au Darfour. La violence intercommunautaire, qui se caractérise par des cycles récurrents d'attaques et de contre-attaques, plutôt qu'un règlement véritable, menace la cohésion sociale et diminue la viabilité du processus de paix. Cette violence s'est aggravée en 2021 à mesure que la crise politique soudanaise s'est enlisée. Tout ce qui précède montre que le Groupe d'experts doit continuer d'assurer un suivi robuste et d'établir des rapports.

Nous nous réjouissons à la perspective de collaborer étroitement avec les autres membres du Conseil, le Groupe d'experts, la MINUATS et les autres acteurs clés pour promouvoir la paix et la sécurité au Darfour et dans la région.

M. Dai Bing (Chine) (*parle en chinois*) : Le Darfour est parvenu à une étape cruciale de sa transition du maintien de la paix à la consolidation de la paix. Bien que la situation en matière de sécurité au Darfour soit globalement stable, elle reste fragile, marquée par de fréquentes flambées des conflits tribaux et des pillages violents. Récemment, le personnel de l'ONU, parmi lequel des ressortissants chinois, a été victime d'une attaque à main armée au Darfour. La Chine condamne fermement cette attaque, et elle appelle l'ONU à coordonner efficacement ses activités avec les forces de

police locales au Soudan, à mener une enquête rapide et à prendre des mesures concrètes pour garantir la sécurité du personnel de l'ONU.

C'est avant tout aux autorités soudanaises qu'il incombe de maintenir la stabilité et de protéger les civils à la suite du retrait de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour. Il est urgent de renforcer les capacités des autorités soudanaises dans le domaine de la sécurité, qui subit les effets de l'embargo sur les armes.

Le Conseil de sécurité doit ajuster les sanctions en temps voulu en tenant compte de l'évolution des dynamiques. La résolution 2620 (2022), qui vient d'être adoptée, appelle à établir des critères d'ajustement des sanctions contre le Soudan d'ici à une date précise. La Chine a exprimé son appui à cette idée en votant pour la résolution.

Il convient de rappeler que la résolution 2562 (2021), adoptée l'année dernière, appelait à établir des critères de référence afin d'ajuster les sanctions au plus tard le 15 septembre 2021. Malheureusement, les dispositions de cette résolution n'ont toujours pas été appliquées. La résolution 2620 (2022), qui vient d'être adoptée, reporte au 31 août la date limite pour établir des critères clefs, clairs, bien définis et réalistes. La Chine attend avec intérêt de travailler avec les membres du Conseil pour mettre en œuvre toutes les dispositions de cette résolution.

La Présidente (*parle en russe*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante de la Fédération de Russie.

La Fédération de Russie a voté pour la résolution 2620 (2022), qui proroge le mandat du Groupe d'experts sur le Soudan. Dans le même temps, nous regrettons que, sous des prétextes politiquement fallacieux, un certain nombre de membres du Conseil de sécurité nous aient empêchés de parvenir à un accord sur les critères de référence pour la levée de l'embargo sur les armes à destination du Soudan. Dans sa résolution 2562 (2021), le Conseil de sécurité avait exprimé son intention de déterminer ces critères d'ici l'automne 2021. Il semble donc que le Conseil renie ses propres engagements à cet égard. Nous espérons que le nouveau délai fixé par la résolution 2620 (2022) pour achever ce travail avant le 31 août sera respecté. Les critères de référence doivent être clairs, réalistes et réalisables.

Nous pensons que le régime de sanctions concernant le Soudan ne correspond plus à la situation réelle au Darfour. De plus, il entrave les efforts déployés par Khartoum pour mettre en œuvre les plans pour la région en matière d'édification de l'État et de développement socioéconomique. Par principe, nous préconisons que les sanctions du Conseil soient justifiées de manière irréprochable et fassent l'objet d'une révision et de modifications régulières, jusqu'à leur levée totale. Il est inacceptable de les utiliser comme un instrument punitif.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil.

La séance est levée à 10 h 10.